CHU CAEN NORMANDIE



# DÉCISION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LE DÉPARTEMENT DES FINANCES

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie,

- Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,
- Vu le décret du Président de la République en date du 22 octobre 2026 nommant monsieur Arnaud CORVAISIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen,
- Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, en date du 1er juillet 2016, approuvant la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Normandie Centre,
- Vu l'arrêté du Directeur du Centre national de gestion, en date du 28 octobre 2026, nommant monsieur Arnaud CORVAISIER directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise et du Centre Hospitalier de la Côte fleurie, à compter du 1er novembre 2026,

**DECIDE**

**Article 1 :**
Délégation de signature est donnée à **monsieur Antoine Imberti**, directeur du département des finances, à l'effet de signer, à l'exception des actes de passation et d'exécution des marchés publics et de la gestion administrative des personnels, et dans la limite des attributions relevant du département dont il a la charge, et notamment :

- tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions en vue d'assurer la continuité des activités administratives du département des finances ;
- l'ensemble des pièces nécessaires à la comptabilité de l'établissement (engagement, ordonnancement des dépenses, pièces justificatives, titres de recette) ;
- le cas échéant, les décisions relatives aux ordres de priorités des mandats émis par l'établissement ;
- les certificats administratifs liés aux opérations de clôture, justificatifs financiers annexés aux conventions, autorisations de poursuivre, de mandatement d'office ainsi que tous actes et correspondances avec la trésorerie principale relatifs aux opérations d'ordonnancement et de clôture comptable d'exercice ;
- les conventions de reversement de crédits de l'Agence Régionale de Santé dans les conditions définies par elle ;
- les demandes de tirage sur les lignes de trésorerie souscrites par l'établissement auprès des organismes habilités et de remboursement formulées auprès de la trésorerie hospitalière.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Antoine Imberti, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **madame Aurore Chiché**, adjointe au directeur du département des finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Antoine Imberti et de madame Aurore Chiché, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **monsieur Grégory Gravey** et **madame Jessica Stimac**.

**Article 2 :**
Délégation de signature est donnée à **monsieur Antoine Imberti**, directeur du département des finances, pour signer, tous actes, attestations, correspondances et décisions relevant des attributions des affaires générales, et notamment :

- les appels à projet, sauf ceux en lien avec la recherche et l'innovation ;
- les demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Antoine Imberti, délégation est donnée dans les mêmes termes et conditions, à **madame Aurore Chiché**, adjointe au directeur du département des finances.

**Article 3 :**
Délégation de signature est donnée à **madame Aurore Chiché**, adjointe au directeur du département des finances, à l'effet de signer, à l'exception des actes de passation et d'exécution des marchés publics et de la gestion administrative des personnels, et dans la limite des attributions relevant de la direction dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatifs aux admissions et à la facturation des prestations de soins, et notamment :

- les décisions relatives aux demandes individuelles réalisées au bénéfice des patients dans le cadre de leur prise en charge auprès des organismes et institutions extérieurs ;
- les réponses aux demandes de remise gracieuse formulées par les patients de l'établissement, leurs ayants droits et représentants légaux ;
- les correspondances à destination des caisses primaires d'assurance maladie et des patients pour l'obtention de leurs attestations, couvertures et mises en œuvre de droits d'assuré social.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Aurore Chiché, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **monsieur Antoine Imberti**, directeur du département des finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Aurore Chiché et de monsieur Antoine Imberti, délégation de signature est donnée :

- à **madame Aurore Maillard**, responsable du service admissions facturation recouvrement, pour les correspondances à destination des caisses primaires d'assurance maladie et des patients pour l'obtention des attestations, couvertures et mise en œuvre des droits d'assuré social.
- sur le périmètre du registre des naissances de la mairie de Caen, à **madame Magali Costy**, adjointe administrative et, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Magali Costy, à **madame Valérie Herman-Zattouta**, adjointe administrative, à **madame Isabelle Clech**, adjointe des cadres, et à **madame Aurore Maillard**, responsable du service admissions facturation recouvrement.

**Article 4 :**
Délégation de signature est donnée à **madame Hélène Gobé**, directrice en charge des achats ainsi que de la filière achats généraux du GHT Normandie Centre, à l'effet de signer, dans la limite des attributions relevant de la direction dont elle a la charge, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances, conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives et l'ensemble des pièces issues des services qui composent sa direction dans le cadre de la gestion courante, notamment en ce qui concerne l'alimentation, les frais généraux (tels que la papeterie, les consommables informatiques, les locations multifonctions...), l'hôtellerie, les fournitures techniques stockées, le linge, les prestations de services et prestations intellectuelles à caractère général, la maintenance des équipements non médicaux, la communication, les dispositifs médicaux non stériles, les réactifs et prestations de laboratoire ainsi que les assurances et les transports sur achat relevant du périmètre susmentionné.

**Madame Hélène Gobé** reçoit, en outre, délégation de signature pour :

- **Dispositions relatives à la commande publique :**
  - l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à la conclusion des marchés, se rapportant :
    - aux fournitures et services, notamment à caractère hôtelier et général tel que décrit au premier alinéa du présent article, inférieurs à 400 000 euros hors taxe du CHU Caen Normandie et des établissements parties du GHT Normandie Centre,
    - aux besoins urgents en matière de fourniture et services tel que décrit au premier alinéa du présent article, notamment à caractère hôtelier et général, d'un établissement partie du GHT Normandie Centre afin de garantir la continuité du service et la sécurité des personnels.
  - les documents portant engagement à participer à des procédures portées par des groupements de commande ou centrales d'achats auxquels le CHU a adhéré en son nom propre ou en sa qualité d'établissement support du GHT,
  - les avenants inférieurs à 40 000 euros hors taxe ou décision de résiliation des marchés conclus pour les besoins du CHU ou des établissements parties du GHT,
  - les actes et courriers relatifs à l'exécution des marchés publics, y compris la gestion précontentieuse, quel que soit le montant des marchés,
  - les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés publics du CHU Caen Normandie,
  - les pièces nécessaires à la passation et ou à l'exécution des contrats de concession du CHU Caen Normandie.

- **Dispositions relatives aux contentieux :**
  - l'ensemble des actes relevant de la gestion contentieuse et des indemnisations par les assurances relatives à l'exécution des marchés publics, aux dommages aux biens et aux dossiers d'indemnisation relatifs aux pertes d'exploitation.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Hélène Gobé, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **monsieur Antoine Imberti**, directeur du département des finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Hélène Gobé et de monsieur Antoine Imberti, délégation de signature est donnée à **madame Roxane Payen** et à **madame Rachel Marie** en vue de signer les actes et pièces suivants relatifs à leur domaine d'activité : commandes d'un montant maximum de 25 000 euros hors taxe, procès-verbaux d'admission et attestations de service fait.

**Article 5 :**
Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de déposer leur signature auprès de la direction des affaires juridiques, et de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

**Article 6 :**
Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.
La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle prend effet à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

**Article 7 :**
La présente décision sera publiée sur le site internet du CHU Caen Normandie et transmise à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département. Elle est notifiée aux intéressés. Elle sera portée à la connaissance de madame la trésorière principale et aux tiers par affichage au sein de l'établissement.

**Article 8 :**
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Caen, le 1er novembre 2026

Le directeur général du CHU Caen Normandie, du Centre hospitalier de Falaise et du Centre hospitalier de la Côte Fleurie
Directeur de l'établissement support du GHT Normandie Centre

Arnaud CORVAISIER